

Présents

Pierre ALBERTINI
Christian BON
Jacques BULOIS
Georges CHEVALET
Jean-Pierre COLLE
Gérard COUTELIER
Michel CRUETTE
HUBERT DELCROIX
Christian LECUYER
Daniel PERCIAUX

Invité

Absents excusés

GERARD CHIOCCI
Gérard LESCASSE

Invités excusés

Daniel GAIME
Marcel JUILLOT

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS

Le compte rendu de la dernière réunion du 14 février 2014 est adopté à l'unanimité sans modification aucune.

Le compte rendu de l'assemblée générale est en attente des modifications des diapositives de la présentation du trésorier, certaines de ces diapositives étant erronées dans la première version du compte rendu. Celui-ci sera mis en ligne dès que possible.

NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le président demande à Gérard Coutelier, nouvellement élu administrateur, de se présenter au conseil. Gérard a été président du club de Tarbes durant 25 ans il en est désormais vice-président. Il est également gestionnaire du fonds d'investissement de la région Midi-Pyrénées. Gérard précise qu'en 35 ans de responsabilité dans les clubs il a apprécié à de nombreuses reprises, les services rendus par l'ANEPVV.

Le président lui souhaite la bienvenue. Le président demande au secrétaire général adjoint de mettre à jour la liste des administrateurs sur le site.

SITUATION DES ACCIDENTS

Nous avons enregistré trois accidents de remorqueur. L'un de ces accidents s'est passé au roulage, la roue avant de l'avion tombant dans un trou. Un second accident semble être arrivé alors que le pilote effectuait son premier vol de l'année après une saison 2013 durant laquelle le pilote avait peu volé. Il semble également que l'avion se présentait à l'atterrissage avec un fort vent latéral et avec deux crans de volets. Il faut rappeler que sur DR 400 ou sur MCR, il convient d'effectuer l'approche avec un cran de volets lorsque le vent de travers est conséquent.

Compte rendu de la visite du président à l'ARAPA

Le président a rendu visite à l'ARAPA (atelier de Vinon). Bernard Guillemain démissionnera de son poste de président de l'ARAPA lors de la prochaine assemblée générale. Les nouvelles orientations choisies par le club de Vinon qui a changé de président et d'équipe dirigeante, vont impacter le chiffre d'affaires de l'ARAPA. Nous aurons donc des décisions à prendre lors de la prochaine Assemblée Générale de l'ARAPA. Il conviendra d'élire un nouveau président et un nouveau dirigeant responsable. Le président de l'ANEPVV, sera candidat à la succession de Bernard Guillemain pour l'ARAPA et comme représentant à l'association des usagers de l'aérodrome.

Outils de gestion des stocks

Le stock de pièces neuves SOCATA entreposées à Vinon représente 110 000 € en valeur d'acquisition et inclus au bilan pour environ 75 000 €. Mais certaines pièces sont devenues obsolètes comme par exemple une antenne de balise JOLLIET. Les pièces ont toutes une "FORM ONE" Ce stock n'est pas suffisamment connu. Il faut lui donner de la visibilité notamment au travers de notre site web.

Il faut également mettre en place un filtre qui interdise aux clubs de commander certaines pièces que nous possédons en stock. Gérard Chiocci est chargé d'initialiser le logiciel avec le stock connu. Puis, il conviendra que ce stock soit visible.

Le conseil doit décider de la rémunération de l'ARAPA pour gérer le stock. Il doit également décider de l'avenir du stock et du prix de vente des pièces dont certaines sont assez anciennes. Le conseil décide de vérifier la réalité physique du stock. Il

décide également de vendre les pièces au prix d'achat plus un pourcentage permettant de couvrir les frais de stock. La rémunération du travail de l'ARAPA sera pris en charge par l'ANEPVV alors que les frais d'expédition resteront à la charge des associations.

Dans un deuxième temps il faudra établir le stock de pièces d'occasion ! D'autre part, il conviendra de traiter les épaves afin d'établir le stock de pièces utilisables. Gros, gros travail en perspective. Nous ferons des images des pièces utilisables. Ces images seront mises en ligne.

La situation des clubs

Le vice président Michel Cruette se propose de mettre à jour un document mettant en rapport la dette de chaque club avec le nombre d'heures de vol. Le conseil a besoin d'un tableau de bord.

Le ratio le plus fiable serait l'actif du bilan rapporté à l'ensemble des dettes. Mais de nombreux clubs, semble-t-il, ne répondront pas si nous leur demandons leur actif de bilan. Le président souhaite que l'endettement du club soit rapporté à la valeur du parc. Le président précise que ce document n'est pas fait pour classer ou pire encore juger les clubs. Il est uniquement destiné à créer une sorte "d'alerte" tant pour le conseil de l'ANEPVV que pour le club lui-même.

Le président précise également que l'ensemble des clubs paie, parfois en retard mais il paie. Notons également que ce sont un peu toujours les mêmes clubs qui règlent en retard.

Le conseil souhaite se donner les moyens d'interpeller les clubs afin de les mettre en garde sur l'évolution de leurs comptes. En cas de crainte de défaillance, le conseil prendra les mesures appropriés pour garantir l'ANEPVV.

Le président, quant à lui, désire voir ce tableau de bord au point pour la prochaine réunion.

Convention ENAC

L'ENAC nous a transmis une nouvelle offre de convention. Le taux horaire est à 65,22 € HT de l'heure, ce qui donne 78,26 € TTC. L'ENAC propose un forfait de 95 heures de travail. Le coût du travail sera donc de 7 434 € pour une révision d'un moteur de 180 cv. Avec la fourniture du kit de pièces par l'ANEPVV, une révision coûterait donc pour un O-360 A3A, 20 495 €. Rappelons que le moteur neuf est facturé près de 40 000 € TTC suivant le cours actuel du Dollar.

Les modalités de révision des prix sont indexés sur le coût horaire du travail – tous salaires – des industries mécaniques et électriques publié par l'INSEE.

Le conseil considère qu'il s'agit là d'une bonne convention car permettant de "tenir" les prix affectés aux clubs. D'autre part, le conseil estime que les clauses de révision vont permettre de pérenniser cette convention. Le conseil donne son accord à la signature de cette convention avec l'ENAC.

Cela autorisera de conserver une imputation de 20 000 € aux clubs pour les 180 cv. L'imputation pour les 235 cv sera à déterminer. (Pour l'instant, consulter le président)

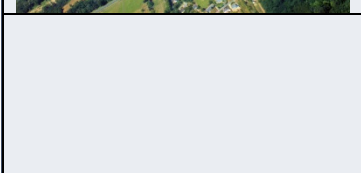
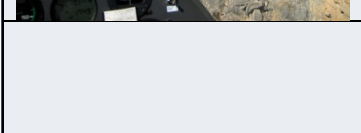
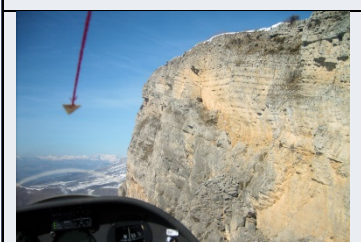
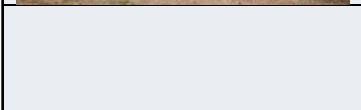
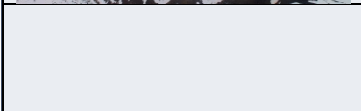
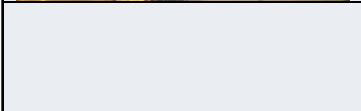
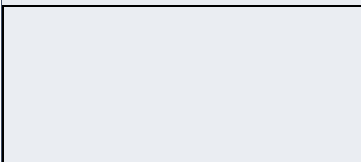
Le prix ainsi négocié avec l'ENAC est donc semblable à celui proposé par Rectimo. Il reste que le fournisseur italien est beaucoup plus compétitif puisqu'il est à 16 000 € mais sans le changement de cylindre. Cet atelier soutient que le changement de cylindre est souvent inutile. Le conseil est sceptique mais souhaite disposer d'une offre de la société DAVID d'Italie, offre avec plus de précisions.

Relations OPA DYN'AERO

Nous sommes en litige avec la société OPA DYN'AERO au sujet d'une facture. Nous faisons partir le courrier préparé par notre nouveau trésorier. Nous acceptons de régler le parachute de sauvetage qui n'était pas inclus dans la dernière facture présentée par l'ancienne société DYN'AERO. Le reste de la facture a déjà été réglé certes à l'ancienne société Dyn'Aero mais nous estimons ne pas devoir régler deux fois certaines pièces.

MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR





Le secrétaire général mettra en ligne dès que possible un règlement intérieur mis à jour mais sous l'ancienne présentation.

Le secrétaire général présente le nouveau règlement intérieur. Un débat s'engage sur la méthode à appliquer pour la refonte totale du document. Le secrétaire propose de travailler en commission, de proposer par mail aux administrateurs les questions "simples" et ensuite de discuter en conseil des points pour lesquels les administrateurs ne parviennent pas à se mettre d'accord par écrit.

Un débat démarre également sur la présentation des documents d'appel de cotisations qu'il convient de revoir afin de mettre en exergue le "juste prix". En effet, les clubs en positifs ne règlent, pour certains, qu'une petite partie de ce qu'ils devraient normalement payer s'ils étaient à zéro. Lorsqu'un accident survient, alors le club voit ses cotisations augmenter et s'étonne du prix.

Certains clubs possèdent des motoplaneurs ou des planeurs motorisés banalisés. Ces clubs doivent pouvoir inscrire leur motoplaneur en prévoyance. Nouvelle modification du règlement intérieur en vue !

INTERVENTION DU TRESORIER

Christian notre nouveau trésorier a effectué une analyse des comptes. Il convient de solder l'opération MCR afin de terminer totalement cette opération. Par exemple, il convient de décider que les éventuels remboursements de l'avance de trésorerie pour études, sur les ventes de MCR 180, passeront en recettes exceptionnelles.

Le conseil suit la recommandation de son trésorier.

PROBLEME DIVERS

Carpentras

Le MCR a été cassé lors d'un atterrissage turbulent. Le club pour éviter des dépenses élevées de réparation a décidé de démonter lui-même l'avion et de réaliser le maximum de travaux. Le club s'est entouré de compétences lui permettant d'envisager sereinement les opérations.

La Tour du Pin

L'avion remorqueur a été accidenté au roulage. L'hélice a touché. Le devis de remise en état établi par l'atelier de Vinon est à 28 000 €.

La situation financière du club semble difficile. De plus ce club est en lutte avec le propriétaire de la plateforme, la CCI de la Tour du Pin. Le Président se bat pour sauver la section vol à voile. Bien entendu, l'ANEPVV soutiendra ce club en difficultés et discutera avec le président afin d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

Aire sur Adour

L'association est en difficultés et a réglé ses échéances 2013 en retard. Elle nous en avise par un courrier du 6 mars. Le conseil décide de faire à ce club la ristourne des 5% de pénalité qui sera crédités sur son compte au titre de l'année 2014. D'autre part ce club demande le remboursement du gelcoat de l'extrados des ailes de leur Janus. Conformément à l'article 13.8 du règlement intérieur, le remboursement sera de 8 000 €.

Tours

En décembre 2010, le conseil d'administration de l'ANEPVV a accepté une demande de prêt du club de Tours pour 60 000 € jusqu'à la fin du procès qui l'oppose aux entités, communauté de communes, bureau d'études et entreprise ayant procédé au drainage de la piste. Il convient de transformer ce prêt qui devait être remboursé à l'issu du procès en prêt à long terme. Pour le règlement de l'achat du remorqueur F-GBCV dont le paiement a été différé à la suite des problèmes de piste, le club Touraine Planeur proposera un nouvel échéancier de remboursement du capital et des intérêts de retard avant la prochaine réunion.

Arapa

Les cinq paires d'ailerons de Pégase commandées à la SN Centrair ont été fabriqués et sont arrivés dans les stocks de l'ANEPVV à Vinon.

Vinon

PROCHAINE REUNION LE VENDREDI 23 MAI RUE DE SEVRES A 9:30

La commission "règlement intérieur" se réunira la veille à 9:30 rue de Sèvres également

